



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 6 avril 2023

Le Conseil municipal régulièrement convoqué le 31 mars 2023, s'est tenu le 6 avril à 18h30 à la mairie de Bellefond.

Présents : ADAM Bernard, ARMENJON Frédéric, AVIET Thierry, BABIN Valérie, LEDERMAN Michel, MATHYS Rose-Marie, MEUNIER Philippe, MORLAND Laure, RODRIGUES Philippe, TOURATIER Elodie.

Procuration : BORNIBUS Emilie à MORLAND Laure

Secrétaire de séance : MATHYS Rose-Marie

Le maire ouvre la séance à 18h30. Il précise que la commission des finances a établi la proposition de budget 2023, en étant très prudent sur la partie fonctionnement mais ambitieux sur les investissements.

1) Compte administratif 2022 :

Le Maire donne la parole à Frédéric ARMENJON, Vice-Président de la commission des finances pour la présentation des résultats 2022.

	Dépenses	Recettes	Résultats propres de l'exercice 2022	Résultats antérieurs reportés 2020	Résultats de clôture 2021	Restes à réaliser	TOTAL
Section de fonctionnement	408 164.77 €	582 049.48 €	173 884.71 €	1 318 419.95 €	1 492 304.66 €		1 492 304.66 €
Section d'investissement	877 464.67 €	1 091 864.29 €	214 399.62 €	- 82 404.05 €	131 995.57 €	- 915 000.00 €	- 783 004.43 €

Sans que le Maire ne prenne part au vote, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2022 du budget principal.

2) Compte de gestion 2022

Le Maire indique que le compte de gestion établi par le trésorier (constatant l'ensemble des dépenses et recettes réelles de la section de fonctionnement et d'investissement effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022) est strictement identique au compte administratif établi par la commune.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2022.

3) Affectation des résultats

Compte-tenu des engagements pris au moment du vote des « Restes à réaliser », le maire propose au conseil municipal de procéder à l'affectation des résultats constatés de la manière suivante :

CONSTATATION DES RESULTATS 2022	
Excédent d'investissement 2022	131 995.57 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	- 915 000.00 €
Besoin de financement en investissement (excédent d'investissement + besoin de financement des RAR)	- 783 004.43 €
Excédent de fonctionnement 2022 à affecter en 2023	1 492 304.66 €
AFFECTATION DE RESULTATS 2022	
En réserve (couverture au minimum du besoin de financement ci-dessus)	783 004.43 €
Report en fonctionnement	709 300.23 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'affectation des résultats de l'exercice 2022 selon les conditions présentées :

- En réserve d'investissement : 783 004.43 €
- En report en fonctionnement : 709 300.23 €

4) Taux des 3 taxes

Le Maire rappelle qu'il appartient au conseil municipal de fixer chaque année les taux applicables aux taxes directes locales : taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties.

En ce qui concerne la taxe d'habitation, la suppression de la taxe sur les résidences principales est effective depuis 2020 pour 80 % des contribuables. Concernant les 20 % restants (déterminés en fonction d'un niveau de ressources), la suppression de cet impôt s'est effectuée sur une période de trois ans (avec une réduction de 30% en 2021, de 65 % en 2022 et de la totalité en 2023).

Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2023, aucun contribuable n'est redevable de la taxe d'habitation sur les résidences principales. En revanche, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale est toujours effective.

Le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) continue à être perçu par les communes, étant ici précisé que le taux avait été figé par l'Etat pour les années 2021 et 2022.

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rappel de la réglementation en vigueur, décide à l'unanimité :

- de maintenir pour l'exercice 2023 les taux votés en 2022 pour la TFPB et la TFPNB :
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 41.11 %
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 37.15 %
- de fixer le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires à 7.50 %

5) **Budget principal de la commune : budget primitif 2023**

La proposition de budget de fonctionnement est présentée par Frédéric ARMENJON, Vice-Président de la commission des finances.

SECTION FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	254 600.00	Produits des services	5 300.00
Charges de personnel	152 250.00	Impôts et taxes	420 060.00
Charges de gestion courante	64 000.00	Dotations et participations	79 000.00
Charges financières	6 500.00	Autres produits de gestion courante	60 500.00
Charges exceptionnelles	2 500.00	Produits financiers	1.01
Atténuation de produits	10 000.00	Produits exceptionnels	60 000.00
		Atténuation de charges	500.00
Opération d'ordre entre sections	6 000.00		
TOTAL	495 850.00	TOTAL	625 361.01
<i>Virement à la section investissement</i>	<i>838 811.24</i>	<i>Report fonctionnement a-1</i>	<i>709 300.23</i>
TOTAL	1 334 661.24		1 334 661.24

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité ce budget prévisionnel, chapitre par chapitre. Le Maire présente les principaux investissements à prévoir en 2023.

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Remboursement emprunt et caution	54 900.00		
Logiciel	2 000.00		
Frais études	80 000.00	Subventions d'Equipement	813 500.00
Participation SICECO	10 000.00	Dotations - FCTVA	120 000.00
Achat terrain nu	180 000.00	Taxe d'Aménagement	4 500.00
Achat terrain bâti	30 000.00	Amortissements	6 000.00
Plantations	5 000.00	Excédent investissement reporté	131 995.57
Aménagement (parc boisé...)	35 000.00	Excédent de fonctionnement	783 004.43
Bâtiment scolaire	5 000.00		
Autres bâtiments	80 000.00	Prêt relais	350 000.00
Travaux Cimetière	12 000.00		
Installations générales (installation caméras et dispositifs de sécurité)	31 000.00	<i>Autofinancement</i>	<i>838 811.24</i>
		<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	
Travaux logts localifs	8 000.00		
Installation de voirie	10 000.00		
outillage	1 000.00		
Matériel de bureau	5 000.00		
Mobilier pour bâtiment périscolaire	30 000.00		
Immobilisation en cours (logements, services techniques et Maison de santé)	1 400 000.00		
Travaux de voirie (trottoirs)	140 000.00		
Autres immo corporelles	3 000.00		
Virement au budget annexe lotissement	450 000.00		
TOTAL	2 571 900.00		3 047 811.24

6) **Budget annexe : Lotissement communal rue de Barges**

Le Maire présente le budget annexe du futur lotissement communal. Il précise que, pour des raisons comptables, le coût du terrain doit être intégré au budget, alors que celui-ci a été acquis par la commune il y a 15 ans environ.

Désignation	Dépenses	Recettes
Intégration terrains au budget annexe	121 000 €	
Etudes géomètre et architecte	60 000 €	
travaux	400 000 €	
Intérêts emprunt	3 000 €	
Frais accessoires	3 000 €	
Emprunt		134 000 €
Virement du budget principal de la commune		450 000 €
Transfert de charges financières		3 000 €
TOTAL	587 000 €	587 000 €

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité ce budget prévisionnel, chapitre par chapitre.

7) Subventions aux associations

Le Conseil municipal, décide d'accorder à l'unanimité les subventions suivantes aux associations du village :

Tennis Club de Bellefond	400.00 €
Foyer Rural et Culturel de Bellefond	500.00 €
Comité de Jumelage Bellefond-Mezzomerico	300.00 €
Association des Parents d'élèves	400.00 €

8) Matériel périscolaire

Le Maire indique que du matériel complémentaire à l'existant doit être acquis pour équiper les salles de restaurant et de garderie du futur bâtiment périscolaire (tables, chaises, bureau, etc...). Le coût estimé est de 6 280 € HT. Il indique qu'une subvention de 60 % est susceptible d'être accordée par la Caisse d'Allocations Familiales.

Le Conseil municipal, approuve le devis présenté à l'unanimité et charge le Maire de solliciter la Caisse d'Allocations Familiales.

9) Tarifs des encarts publicitaires (bulletin municipal):

Le Maire propose de maintenir les tarifs 2022 pour l'année 2023 :

- ¼ de page : 35 €
- ½ page : 60 €
- Page complète : 100 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

10) Convention avec la Préfecture pour la transmission électronique des actes d'urbanisme

Le Maire présente le dispositif de transmission par voie électronique des actes administratifs soumis au contrôle de légalité (actes d'urbanisme, documents budgétaires et délibérations...) et propose de signer une convention avec la Préfecture pour fixer les modalités des échanges intervenant dans le cadre de l'obligation de transmission.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition et charge le Maire d'effectuer les démarches correspondantes.

Informations et questions diverses

- 1) Le Maire informe le Conseil municipal de l'état de la dette de la commune :
 - La commune a contracté un prêt de 130 000 € en 2012 pour aider à l'aménagement des logements rue des Ecoles.
Capital restant à rembourser 37 729.73 €. Fin du prêt 01/03/2027.
 - Un prêt de 70 000 € a été contracté en 2019 pour aider à la construction des logements rue de Mezzomerico.
Capital restant à rembourser : 45 500.00 €. Fin du prêt 24/10/2027.
 - Un prêt de 700 000 € a été contracté en 2022 pour l'aménagement des logements au 4 rue de Ruffey.
Capital restant dû est de 664 080.22 €. Fin du prêt 04/02/2040.
- 2) Le Maire apporte des informations sur les épreuves à venir du NETathlon, proposées par la Communauté de Communes durant l'année à venir. Elles regrouperont des épreuves sportives dans les 14 communes, à raison d'une par mois. Les premières épreuves auront lieu à Clénay (Futsal), au mois de mai 2023, à Bellefond (tennis), au mois de juin et à Arc sur Tille (paddle), au mois de juillet.
Les habitants de Bellefond (petits et grand) seront sollicités prochainement pour représenter la commune lors de ces épreuves.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

Le Maire,
Philippe MEUNIER

